

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2012**

Délibération  
n° 2012.09.119.B

Création d'un pôle  
d'arts plastiques - Lot  
n°13 "Chauffage,  
plomberie et  
ventilation" : avenant  
n°1

**LE VINGT SEPTEMBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie d'Angoulême, Salon de la Tranchade suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 septembre 2012**

**Secrétaire de séance** : Brigitte BAPTISTE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Didier LOUIS, André BONICHON

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2012**

**DELIBERATION  
N° 2012.09.119.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / CULTURE

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**CREATION D'UN POLE D'ARTS PLASTIQUES - LOT N°13 "CHAUFFAGE, PLOMBERIE ET VENTILATION" : AVENANT N°1**

Par délibération n°95 B du 5 juillet 2011, le bureau communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une école d'arts plastiques au groupement GREENWICH 0013 (mandataire) / SCP FAUVEL-FOUCHE / CABINET MORELET / SECBA / TDL / ADDENDA.

Dans le cadre de la consultation pour les marchés de travaux, la Commission pour les marchés adaptés, mise en place dans le cadre du groupement de commandes entre la ville d'Angoulême et le GrandAngoulême, a attribué le lot n°13 « Chauffage, Plomberie et Ventilation » le 29 juin 2012, à la société BERNARD GENIE CLIMATIQUE 16340 L'Isle d'Espagnac.

Il convient de passer un avenant n°1 avec le titulaire afin de corriger une erreur matérielle de calcul constatée sur l'acte d'engagement du GrandAngoulême lors de la notification du marché.

L'option retenue s'élève à 1 523,33 € HT au lieu de 4 584,26 € HT.

Le montant de l'avenant en moins value s'élève donc à 3 060,93 € HT.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n°1 au lot n°13 pour les travaux de réalisation d'une école d'art plastiques à Angoulême dont le titulaire est la société BERNARD GENIE CLIMATIQUE, d'un montant en moins-value de 3 060,93 € HT.

Le montant du marché passe donc de 106 219,24 € HT à 103 158,31 € HT.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**03 octobre 2012**

**Affiché le :**

**03 octobre 2012**